

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande de suppression de la limitation de capacité sur les bacs de coupe C6 T403-04 et T403-05 suite à la mise en place de sécurités supplémentaires

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MAUVIGNEY

Prénom Jérôme

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LYONDELLBASELL SERVICES FRANCE (LBSF)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Directeur de l'Etablissement

RCS / SIRET

5 | 0 | 1 | 5 | 3 | 7 | 0 | 3 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3

Forme juridique

Société par Actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres ICPE soumises à autorisation : LBSF est autorisé à exploiter les bacs T403.04/05 pour le stockage des coupes C6 sous l'ancienne rubrique 1432 (stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables). Dans le cadre du recensement Seveso 3 et l'application de la nouvelle nomenclature, le stockage des coupes C6 est classé sous la rubrique 4511 (Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2). La modification ne change pas le régime ICPE mais conduit à une augmentation de stockage de l'ordre de 1 300 t par rapport à la capacité actuelle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

LBSF souhaite exploiter à nouveau les bacs T403.04 et T403.05 à leur capacité nominale telle que définie dans l'AP178-2009PC du 17/07/2009 soit 2 190 m3 pour le T403-04 et 2 170 m3 pour le T403-05.

La nature du produit stockée et le mode d'exploitation des bacs restent inchangés. L'arrêté actuel autorise déjà temporairement le fonctionnement à capacité nominale de ces bacs en cas d'indisponibilité prolongée du bac de stockage principal T722.

Le projet ne nécessite pas de travaux sur les bacs, leurs accessoires et la rétention.

Cette modification a pour objectif de permettra une plus grande souplesse de fonctionnement de la logistique C6 du PLP

4.2 Objectifs du projet

Depuis l'APC du 03/05/2010 limitant la capacité des bacs T403.04 et T403.05, plusieurs mesures ont été mises en place sur les bacs :

- Mise en place détection gaz dans les cuvettes T722 et T403-04/05 pour détection de fuite avec alarme en local et en salle de contrôle
- Mise en place de 2 vannes motorisées pneumatique commandable à distances (ligne remplissage et ligne soutirage) avec protection feu

De plus, les bacs sont équipés de deux niveaux indépendants : 1 exploitation et 1 niveau de sécurité avec alarme en salle de contrôle et fermeture vanne sur le pipe.

La limitation de capacité de 2010 (AP du 03/05/10) portait sur le fait que les vannes des lignes de remplissages/coulage était manuelles. La mise en place de commandes à distance ayant été réalisée, il est demandé de pouvoir à nouveau exploiter les bacs T403-04 et T403-05 à leur capacité initiale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne nécessite pas de travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bacs T403-04 et T403-05 seront exploitées à leur capacité nominale soit 2 190 m³ pour le T403-04 et 2 170 m³ pour le T403-05.

Les seuils des alarmes de niveaux haut seront modifiés en conséquences.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les bacs de coupe C6 T403-04/5 sont actuellement sous la rubrique ICPE 4511 depuis le changement de rubrique SEVESO 3. Son ancienne rubrique était la rubrique 1432. Le modification ne change pas le régime ICPE actuel de l'installation (seveso seuil haut pour la rubrique 4511) mais conduit à une augmentation de stockage de l'ordre de 1 300 t par rapport à la capacité actuellement autorisé. Cette augmentation étant supérieure au seuil d'autorisation de la rubrique, la demande relève de l'examen au cas l'évaluation environnementale. Un dossier de porter à connaissance de la modification avec analyse de l'impact environnement et sur l'étude de dangers a été réalisé et est joint à la demande.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet n'ajoute pas de nouveaux équipements, ne crée pas de nouveaux bâtiments ou de nouvelles voiries. Il n'augmente donc pas l'emprise au sol actuelle des installations. Pour information : surface béton de la cuvette de rétention existante (commune aux bacs T403-01/2/3/4/5)	5 945 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LBSF
Dépôt du Port de le Pointe
13130 BERRE L'ETANG

Référence cadastrale du projet sur la
commune de Berre : parcelle BP 52

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5 ° 0 9 ' 0 1 " 12E Lat. 4 3 ° 2 7 ' 2 7 " 09N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'établissement LBSF PLP est soumis à autorisation au titre de la nomenclature des ICPE (Seveso seuil haut).

Les bacs de coupe C6 T403-04/5 concernés par la modification font partie du dépôt du Port de la Pointe et leur exploitation est régie par l'arrêté préfectoral du 03/05/2010 modifiant l'arrêté préfectoral 178-2009PC du 17/07/2009

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches du projet sont : - L'étang de Berre et l'étang de vaine (type II) - Les salins de Berre (type I)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Berre est couverte par un : - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune (2009) - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département des BdR (2016) Les impacts identifiés sont essentiellement liés au trafic de véhicules et d'avions
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eglise paroissiale Saint-Cézaire et la chapelle Notre-Dame de Caderot, classées monuments historiques, sont situées dans la commune de Berre l'Etang à environ 2 km au nord est du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides les plus proches correspondent aux ZNIEFF listées précédemment (salins de Berre)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dépôt fait l'objet du PPRT du dépôt d'hydrocarbures du Port de la Pointe de LBSF. Ce PPRT a été approuvé le 28 avril 2015. Pas d'impact lié au projet Le PPRI a été approuvé le 15/06/2001 sur la commune de Berre Le PPR retrait-gonflement des argiles a été approuvé le 27/02/2017 sur la commune de Berre
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements du PLP sont existants et ne sont pas modifiés dans le cadre du projet. L'état des sols est surveillé au même titre que ceux du pôle pétrochimique de Berre.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage public d'eau potable présentant un périmètre de protection n'est situé sur les communes de Berre l'Etang et Rognac. Les plus proches se situent sur la commune de Salon-de-Provence.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - les Salines de l'étang de Berre (ZPS). Il se situe à environ 300 m des bacs - les marais et zones humides liées à l'étang de Berre (SIC). Il se situe à environ 130 m des bacs.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucune consommation d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun travaux sur les équipements du PLP (bacs , rétentions, ...)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun travaux sur les équipements du PLP (bacs , rétentions, ...)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun travaux sur les équipements du PLP (bacs , rétentions, ...)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur des surfaces déjà exploitées du dépôt du Port de la Pointe et ne nécessite aucune construction.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'implantation de nouveaux équipements sur le sites de PLP, ni de nouvelles extensions sur des surfaces naturelles non construites aujourd'hui. Les bacs sont implantés dans une cuvette bétonnée avec membrane dont le volume répond aux exigences réglementaires. La nature du produit est inchangée. La suppression de la limitation de capacité n'aura aucune incidence sur la biodiversité et en particulier sur le site Natura 2000 à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun travaux sur les équipements du PLP (bacs , rétentions, ...)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun travaux sur les équipements du PLP (bacs , rétentions, ...)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La suppression de la limitation de capacité de stockage ne modifie pas les résultats de l'étude de dangers et donc du PPRT car les calculs réalisés pour ces étude ne prennent pas en compte le volume de produit dans le bac mais seulement la surface de la cuvette et la capacité nominale des bacs qui sont inchangées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bacs T403-04 et T403-05 ne se situe pas dans une zone inondable et ne se situe pas dans une zone exposée au risque de gonflement-retrait d'argile.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les bacs de coupe C6 sont équipés connectés à une unité de récupération des vapeurs (VRU). La suppression de la limitation de capacité de stockage des bacs T403-04 et T403-05 n'aura pas d'impact sur les rejets COV car le produit est inchangé, les bacs ne sont pas modifiés et le mode d'exploitation est inchangé. Risques sanitaires liés au fonctionnement du site dans sa situation actuelle.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation des bacs de coupe C6 ne génère pas de trafic routier car l'expédition des coupes C6 est réalisée via le bac T722 du PLP par navire. La modification consiste à revenir au volume d'exploitation initial du bac. Il n'y a pas de modification des expéditions, le débit transitant par le PLP est lié au fonctionnement de l'unité vapocraqueur.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'accompagne pas de la mise en place de nouvelles sources de bruit, l'impact sonore sera donc nul.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification des équipements ni du mode d'exploitation. Pas de modification des nuisances olfactives potentielles du site par rapport à la situation actuelle compte tenu de la présence d'une VRU
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiant pas les équipements du PLP, l'impact sur les vibrations sera donc nul.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiant pas les équipements du PLP et ses éclairages, l'impact sur les émissions lumineuses sera donc nul.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation de la capacité de stockage des bacs T403-04 et T403-05 n'a pas d'impact sur les rejets COV car : <ul style="list-style-type: none"> • Les bacs sont connectés à une unité de récupération des vapeurs (VRU) • Le produit est identique • Les bacs ne sont pas modifiés bac non modifié, • Le mode d'exploitation est identique inchangé (quantité transitant dans le bac identique car liée au fonctionnement de l'unité vapocraqueur).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides seront liés aux eaux pluviales issues de la cuvette de rétention qui seront dirigées vers le bassin de traitement. La cuvette est existante et inchangée.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'effluent liquide associés à l'exploitation des bacs T403-04 et T403-05 (pas de purge) et mode d'exploitation inchangé
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun travaux sur les équipements du PLP (bacs, rétentions, ...)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bacs T403-04 et T403-05 sont existant. Il n'y a pas de modification des équipements ni du mode d'exploitation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bacs T403-04 et T403-05 sont existant. Il n'y a pas de modification des équipements ni du mode d'exploitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'est pas attendu d'effets cumulés environnementaux de ce projet avec d'autres projets existants ou approuvés localement.

Une demande de projet est à venir pour le bac T720 du Port de la Pointe (changement de produit dans le cadre du projet export GOC via le bac T1013 du site de Berre - DAE en cours).

Les bacs T403-04 et T403-05 sont existant. Il n'y a pas de modification des équipements ni du mode d'exploitation. Il n'y a pas d'effets cumulés environnementaux entre les projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La suppression de la limitation de capacité de stockage des bacs T403.04 et T403.05 ne nécessite pas de modification des installations. et n'engendre pas d'impact : produits inchangé, bac non modifié, mode d'exploitation inchangé.

pour rappel, depuis l'APC du 03/05/2010 limitant la capacité des bacs T403.04 et T403.05, plusieurs mesures ont été mises en place sur les bacs :

- Mise en place détection gaz dans les cuvettes T722 et T403.04/05 pour détection de fuite avec alarme en local et en salle de contrôle
- Mise en place de 2 vannes motorisées pneumatique commandable à distances (ligne remplissage et ligne soutirage) avec protection feu

De plus, les bacs sont équipés de deux niveaux indépendants : 1 exploitation et 1 niveau de sécurité avec alarme en salle de contrôle et fermeture des vanne du pipe.

Les bacs sont situées dans une cuvette de rétention bétonnée avec membrane et conforme aux exigences réglementaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendre pas d'impact sur l'environnement ou les dangers. Il est basé sur des modifications d'installations existantes (bacs T403-04 et T403-05). Il vise uniquement à revenir au niveau d'exploitation initial des bacs suite à la mise en place de mesures de sécurités supplémentaires ces dernières années. La suppression de la limitation du niveau d'exploité des bacs n'engendre pas d'impact sur l'environnement ou l'étude de dangers.

Dans ces conditions, une évaluation environnementale ne nous parait pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

